



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Compte rendu CAP des Personnels d'Exploitation VN/PM du 13 février 2008

Représentants CFDT : Patricia Goetz ; Yann Charrière ; Pascal Debriere ; Jean-François Pons

Déclaration CFDT

Cette CAP « promotions 2007 » se tient avec retard.

Nous demandons que la DGPA instaure un rythme respectueux des textes, avec une CAP de promotion au plus tard en automne de l'année N-1, pour le tableau d'avancement de l'année N, concrètement à l'automne 2008 pour les promotions 2009.

La CAP d'aujourd'hui traite des promotions et notamment celles à CEE.

Jusqu'à maintenant, la CAP VN/PM a toujours promu à ce grade uniquement des retraités ou futurs retraités qui n'ont pas pris de poste de chef d'équipe.

Il faut préciser que le nombre était réduit (moins d'une vingtaine en moyenne jusqu'en 2005).

Avant l'entrée en vigueur du nouveau statut, résultant de la transposition de l'accord Jacob, et de la promotion par taux promus/promouvables approuvée par la CFDT, le nombre de promotions a augmenté de manière significative, 136 en 2007 soit 7 fois plus.

La circulaire pour la mise en œuvre du nouveau statut du 14 mai 2007 précise les règles de promotion 2007.

Elle indique que le taux de promotion « doit permettre notamment aux AES d'obtenir une promotion en fin de carrière ». Elle indique également que « doivent être inscrits au titre de 2007 les AES susceptibles de terminer prochainement leur carrière » et précise « qu'il n'y a pas forcément de changement fonctionnel, d'autant plus si l'intéressé termine sa carrière dans un délai de 6 à 12 mois ».

Pour les élus CFDT, cette circulaire doit être respectée et ses principes pérennisés.

L'objectif doit être que tous les agents faisant valoir leur droit à retraite du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1 et bénéficiant un gain à pension soient promus CEE.

Il convient de dimensionner le rapport entre promotion et concours afin que cet objectif soit atteint chaque année.

Cette promotion 2007 pose néanmoins problème. En effet il y a 136 agents proposés pour 136 promotions. Et dans ce nombre, 15 ne remplissent pas les conditions pour bénéficier du grade : départ en retraite avant le 4 novembre 2007 soit moins de 6 mois dans le grade.

Les services des agents concernés sont coupables de ne pas leur avoir proposé de prolonger leur carrière jusqu'au 4 novembre !

Nous estimons que les services se sont trop limités dans leurs propositions Certains ont respecté le cadre de départ en retraite avant le 30 juin 2008, excluant de facto des AES qui partent cette année avec des conditions qui leur permettraient un gain à pension (+ de 30 ans d'ancienneté), d'autres pas.

Pour plus de justice, nous demandons une gestion nationale et non par service.

Nous demandons également que soient définis des critères de promotion basés sur l'ancienneté. Enfin, il est indispensable de ne traiter aujourd'hui que les promotions des retraités, futurs retraités et des plus âgés en renvoyant le solde aux CAP locales, pour complément dans le cadre de la circulaire.

Nous demandons que la DGPA garantisse que le retard pris en la matière ne sera pas préjudiciable pour le gain à pension des agents ayant fait valoir leur droit à la retraite depuis novembre.

Concernant le nouveau statut et le recrutement sans concours à l'échelle 3, nous demandons un point de la DGPA sur la situation actuelle (instructions aux services, taux de recrutement, nombre de recrutements). Nous avons noté qu'un vacataire VN occupant quasiment un poste à temps plein à la DDE 71 depuis très longtemps, et qui n'avait pu bénéficier de la résorption de l'emploi précaire et avait échoué au concours, a été ainsi, et enfin, recruté dans un emploi statutaire. Cet exemple démontre que ce recrutement sans concours avec un taux limité peut être bénéfique, en tendant la main à ceux qui n'ont pas la capacité à passer le concours.

Pour le recrutement par concours d'AES, où en est-on ?

Concernant le concours de CEE, les élus CFDT rappellent leur opposition la plus ferme aux nouvelles conditions d'ancienneté, qui interdisent aux agents recrutés depuis 2002 de passer celui-ci au bout de 5 ans. Ils devront attendre 10 ans ! De quoi démotiver toute une génération de jeunes récemment recrutés ! Nous revendiquons le retour aux 5 ans d'ancienneté à l'année du concours. Nous demandons qu'un bilan soit tiré à la fin du concours 2007 afin d'examiner le nombre de candidats et le taux de réussite par rapport au nombre de postes et aux concours précédents.

Nous constatons que l'effectivité de la reprise de l'ancienneté dans le privé pour les agents recrutés à partir d'octobre 2005 crée des injustices, voire des tensions, par rapport aux autres agents ; exemple, un délai plus court pour passer le concours de CEE (6 ans au lieu de 10) Les élus CFDT demandent l'extension de la reprise d'ancienneté aux agents et CEE recrutés avant le 1/10/2005.

Concernant le régime indemnitaire et la prime technique, lors de la CAP de décembre dernier, nous avons demandé que la PTETE des agents et CEE VN/PM soit portée au niveau minimum perçu par les agents DIR (directions inter-départementales des routes) soit 1 950 € pour un agent et 2 350 € pour un CEE.

Une réunion est prévue le 11 mars avec à l'ordre du jour la question du régime indemnitaire PTETE spécifique aux agents et CEE VN/PM et aux contrôleurs. Cela va dans le bon sens.

Pour la CFDT, le montant minimum PSR + PTETE doit être porté à 3 000 € comme le montant de primes perçu par un adjoint administratif à l'échelle 4.

Par contre, nous n'avons aucune réponse de la DGPA à notre demande de subventions des organisations syndicales concernant l'activité syndicale dans les services VN/PM, au même titre que les subventions accordées aux DIR par la DGPA.

Enfin, pour terminer, nous sommes dans l'attente d'une réelle réforme du statut des AE et CEE. Pour la CFDT celle-ci doit être basée sur une architecture à 2 corps :

- le premier permettant aux agents d'exploitation de dérouler une carrière jusqu'à l'échelle 6 sans barrage (sans concours), par tableau d'avancement assis sur la règle du ratio « promus sur promouvables ». Ce ratio serait déterminé afin d'assurer effectivement une fin de carrière à l'échelle 6 à un indice majoré sommital de 430 ;
- Le second, calqué sur celui des agents de maîtrise de la FPT, permettant aux CEE d'accéder, à partir de l'échelle 5, au-delà de l'échelle 6 à un indice majoré sommital d'au moins 490.

Nous demandons le reclassement à l'échelon supérieur des agents en échelle 3, 4 et 5 pour tenir compte de l'abaissement d'échelon subi en 2005 (décret 2005-1228 du 29/09/2005) et rétablir les

agents dans leurs droits (perspectives de carrière, ancienneté).

Nous exigeons une bonification d'une année pour cinq de services actifs, afin de prendre en compte la pénibilité au travail et de bénéficier d'une véritable retraite à 55 ans.

Réponses de l'administration

- Sur le retard pris dans le rythme de la CAP de promotion : pour l'administration celui-ci est dû à la réorganisation de la DGPA.
- Sur la gestion nationale des promotions à CEE, l'administration accepte la demande de la CFDT; quant à leur nombre c'est en définitive 2/3 de la liste qu'il faut prendre en compte.
- Sur le dimensionnement du ratio (1/3 concours et 2/3 promotion en 2007) celui devrait évoluer en 2008.
- Sur les départs en retraite avant le 4 novembre 2007, la CFDT a raison, ce sont les services qui auraient dû proposer aux agents de repousser leur départ. Les agents concernés ne bénéficieront de la promotion que pendant la période entre le 4 mai et leur départ mais sans impact sur la pension.

Pas de réponse sur les autres points soulevés par la CFDT.

Déroulement de la CAP

- Sur les promotion à CEE, l'administration dans un premier temps voulait promouvoir un nombre conséquent d'AES en activité (certains services avaient proposé des agents entre 37 ans et 50 ans) avec occupation réelle d'un poste de CEE (mobilité fonctionnelle, voire géographique).
- Après une interruption de séance demandée par la CFDT, les représentants FO et CGT réticents au départ, se sont rangés à la position CFDT : retenir prioritairement tous les retraités et retraitables et les plus anciens âge de 55 ans au moins. L'administration a suivi.
- Pour les promus dont le départ en retraite n'est pas arrêté, la question de la mobilité fonctionnelle voire géographique va se poser. L'administration renvoie le problème au niveau local.
- Pour les promotion à CEEP : les élus FO et CGT ont remis en cause les propositions des services y compris celles où il y avait unanimité. Les élus CFDT ont marqué leur désaccord afin de respecter les élus locaux et leur travail. Au final l'administration a accepté et certaines liste ont été modifiées.

Promotion à CEE

Conditions statutaires 2007 : avoir atteint le 5ème échelon au 1er janvier 2007

Taux de promotion au niveau national : 2/3 des 7 % de promouvables au 31/12/2006

Nombre de promotions : 92

Liste des promus

DDEIA 13	PELLEGRINELLI	SN Seine	BAUER Gabriel
DDE 14	LEMAITRE Edouard	HIMBER Jean-Claude
.....	GAILLARD Jean	LAMANT Jean-Marie
DDE 17	RENAUD Pierre	NUSBAUM Jean-Marc
.....	MINEAU Michel	ROBERT Jean-Michel
.....	PIERRE Bernard	ROUSSELLE Patrick
DDE 21	MARTIN Renée	SEMIRAT Maurice
.....	FAVIER Roger	SEPPE Bernard
.....	GOLMARD Gérard	GAUCHER Jean-Claude
.....	MICARD Michel	VANGANSBEKE Jacky
.....	MICARD Jacky	LAMANT Roger
DDE 29	LEROUX Jean-Pierre	PEUGNIEZ Patrice
DDE IA33	MOKRANI Alain	JEANNON Jonas
DDE 35	ABRAHAM Daniel	LANCELLE Claudine
.....	LEROY Jean-Michel	NEYT Alain
DDE 37	DUMOULIN Dominique	DANA Jacky
DDE 44	BLOT Michel	REGNER Daniel
.....	PIAUT René	DERROUEN Jean-Luc
DDE 52	BERTRAND J.-François	SN Nord Pas de Calais.....	WANTY Jean-Lucien
.....	DESCHARMES Just	DELMOTTE Albert
.....	PREVOT Guy	FOLTYN Jean-Paul
DDE 56	BANNIER Robert	PRUVOST Michel
.....	BRUCHEC René	SN Strasbourg.....	GOETZ Gilbert
DDE 58	VAVON Jean-Pierre	FISCHER Georges
.....	TAS D'HOMME Michel	FAVOT Jean-Claude
.....	TREUILLET Alain	GROSS Patrice
.....	VIGOUREUX Gérard	ROMER Roger
.....	GODMER Jean-Pierre	SIMON Gérard
.....	POMMIER Alain	BOESCH Eugène
DDE 64	LAMAGNERE Gaston	SN Rhône-Saône	JACQUIN René
DDE 71	ROYET Jean-François	DUFFING Christian
.....	CHARLEUX Daniel	RODRIGUEZ Roger
DDE 83	HOURCAU Charles	DANDRIEUX Daniel
DDE 85	MARCHAND Guy	RIBARD Patrice
DDE 971	SERVA Roch	BIECHEL Bernard
.....	GRANBOIS Jean-Luc	HUTINET Gérard
DDE 973	VINGADASSALOM J.-Cl.	BALLANDIER Yves
.....	LANCET Roger	MARCHAND Jean-Louis
SM Boulogne.....	FOURRIER Marcel	RIAT Marie-Hélène
SN Toulouse	CIRILLO JOcelyne	PELLETIER Dominique
.....	DELFINI Roland	SN Rhône-Saône	JACQUIN René
.....	GILIBERT Michel	DUFFING Christian
.....	FRESNEAU Bernard	RODRIGUEZ Roger
.....	ORLAC'H Jean-Marie	DANDRIEUX Daniel
.....	BABY Pierre	RIBARD Patrice
SN Nord Est.....	MARCHAL Jean-Pierre	BIECHEL Bernard
.....	TOURNOI Jean-Marie	HUTINET Gérard
.....	CHEVALLIER Jacques	BALLANDIER Yves
.....	LEBRUN Ghislain	MARCHAND Jean-Louis
.....	LELARGE Jacques	RIAT Marie-Hélène
.....	VERMANDE William	PELLETIER Dominique
.....	MATHIVET Claudine	SN Toulouse.....	CIRILLO JOcelyne
		DELFINI Roland
		GILIBERT Michel
		FRESNEAU Bernard
		ORLAC'H Jean-Marie
		BABY Pierre

Promotion à CEEP

Conditions statutaires 2007 : avoir au moins 2 ans d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade au 1^{er} janvier 2007.

Taux de promotion par service : 12 % des proposables au 31/12/2006

Nombre de promotion 2007 : 48

Liste des promus

DDE 17MORINET Eric	SN Seine TLEMSANI Slimane
DDE 21JET Boris ELOY Didier
.....CELLIER Odile LAHAYE Michel
DDE 22L'HOSTIS Yves CAUET Pascal
DDE 35RIVIERE Serge GOBERT Jean-Marie
DDE 44MASSE Jean-Claude MERCIER Jean-Pierre
DDE 52GARRESSUS Henri LEAUVA Jean-Claude
.....ETIENNE Gérard	SN Rhône-Saône FRANCIOLI Régis
DDE 56PONCEL Bernard BARON Eric
DDE 58GODIOT Philippe CHANIET Claude
.....SIMON Henri COLOMBAIN Henri
.....GRANDPRE Denis SOICHEZ Christine
.....RIVAUD Gilles	SN Strasbourg..... BECKER Pascal
DDE 71CHAPELLE Alain BECKER Patrick
DDE 76DOUBLET Jean-Marie BARAT Patrick
SN ToulouseLANET Thierry SPINDLER Jean_Yves
.....IZQUIERDO Serge WENDLING Jean-Luc
.....MOUTARD Jacques	SN Nord Pas de Calais..... SALLON Jean
.....DEJAEGERE Alain GEORGES Marie-Anne
.....BRIARD Jean-Marie SENEZ Olivier
SN Nord EstPETITMANGIN Martial MARCHYLLIE Georges
.....CHARDIN Jean-Pierre	
.....LAMBERT Patrice	
.....CHARDIN Daniel	
.....GABRIEL Didier	
.....ZELCH Michel	
.....MACEL Dominique	

Recours sur notation

4 recours dans un même service

Avis défavorable de la CAP

Répartition des bonifications 2006

90 CEE et CEEP : 15 à +3 ; 37 à +2 ; 34 à +1 soit 82 mois de distribués (reliquat pour recours de 7,7 mois)

311 AE/AES : 47 à + 3 ; 136 à +2 ; 115 à +1 soit 277 mois de distribués

20 AE notés à +1 auront chacun 1 mois de bonification soit un total de 297 mois distribués (reliquat pour les recours de 55,4 mois)

L'administration signale que la notation chiffrée va disparaître en 2008 ; les entretiens d'évaluation seront proposés sous 2 formes :

- notation transitoire,
- notation expérimentale (accord administration / agent).

Cette réforme passera au CTPM.

Au final il y aurait, par an et par agent, 1 mois de bonification pour 94 % environ des agents (suppression des 3 mois de bonification).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter les élus CFDT à la CAP nationale

Yann CHARRIERE	(SN Rhône-Saône)	06 73 99 94 94
Patricia GOETZ	(SN Strasbourg)	06 11 80 54 93
Pascal DEBRIERE	(SN Nord Est)	06 80 34 41 65
Jean-François PONS	(SN Strasbourg)	06 03 81 22 13